

L'Adresse

L'honorable député de Lachine—Lac—Saint—Louis a fait son histoire, nous rappelant que l'île Maurice et le Canada avaient eu une évolution semblable, et que, pour lui, il était important que le Canada maintienne aujourd'hui cette réputation de terre de liberté, comme l'île Maurice a su la maintenir. Mais il faut se rappeler que le Québec, avant d'adhérer à la fédération canadienne, était aussi un pays de liberté, était aussi un pays de croyance, de respect de l'ordre établi, de respect des hommes et des femmes, de respect de la famille, de respect des valeurs fondamentales et traditionnelles qui avaient fait des Québécois, peuple issu d'une francophonie, un peuple noble et fier de ses origines.

Les Québécois, lorsqu'ils ont décidé d'adhérer à la fédération canadienne, ne l'ont pas décidé parce qu'ils croyaient se donner de nouvelles valeurs fondamentales qu'ils n'avaient pas; les Québécois ont décidé d'entrer dans la fédération canadienne parce qu'ils voulaient développer des valeurs qu'ils avaient déjà et qu'ils voulaient partager avec un autre peuple: le Canada anglophone.

Alors les Québécois, aujourd'hui, lorsqu'ils pensent à une autre façon de vivre, ce n'est pas parce qu'ils en veulent à leurs partenaires de 1867, ce n'est pas parce qu'ils méprisent le peuple anglophone, c'est parce qu'ils craignent le système dans lequel ils ont accepté de vivre depuis cette époque. Ils craignent maintenant que ce système ne leur permette plus de sauvegarder le droit de parole, les libertés fondamentales, les traditions et la culture qui leur sont propres. Ils craignent que cette fédération canadienne désormais ne soit plus capable de les maintenir, de maintenir cet héritage qu'ils ont reçu non pas de la fédération canadienne, mais de leurs pairs, bien avant la fédération canadienne.

● (1845)

Pourquoi le député croit-il que si le Québec devenait souverain demain matin il n'aurait plus ces libertés?

Pourquoi croit-il que le Québec en étant souverain demain matin ne bénéficierait pas des mêmes privilèges? Est-ce que dans son esprit la fédération canadienne est la seule gardienne des droits fondamentaux du Québec et que sans elle le Québec n'a plus d'avenir sur ces valeurs fondamentales? J'aimerais entendre le député de Lachine—Lac—Saint—Louis commenter un peu plus à fond là-dessus parce que je ne crois pas que ces valeurs ont été données aux Québécois en vertu de la fédération canadienne, c'étaient des valeurs qu'ils possédaient déjà avant notre union.

M. Lincoln: Je ne sais pas où le député a trouvé que j'ai même mis en cause le fait que les Québécois avant l'union canadienne n'avaient pas de libertés fondamentales, le sens de la famille et les grandes valeurs. Je ne l'ai jamais dit. Tout ce que j'ai pris comme position, c'est que depuis deux siècles et demi presque nous sommes ensemble. Nous avons choisi de plein gré de part et d'autre, peuple de langue française et de langue anglaise, de nous joindre ensemble à la fédération canadienne. C'est de la même façon que les gens de la Saskatchewan, de la Colombie—Britannique

et d'ailleurs se sont joints à la fédération canadienne. Cela ne veut pas dire qu'avant il n'y avait pas de libertés fondamentales. Mais, ensemble, nous avons bâti un pays qui fait l'envie de beaucoup de peuples à cause même de son sens de liberté et de démocratie, que j'explique encore plus par votre présence ici. C'est vraiment formidable que cela se passe comme cela. C'est vraiment formidable que j'aie des collègues qui viennent de toutes les parties du monde ici, qui sont en pleine liberté, que moi-même, né ailleurs, je sois ici, Canadien, Québécois, fier de l'être et, dans le cadre canadien, de pouvoir jouir d'une plénitude de liberté qui fait l'envie des autres pays du monde.

Je ne dis pas que si c'est le choix démocratique des Québécois qui ne veulent pas choisir d'aller de leur côté, que les libertés fondamentales vont par le fait même se désagréger, je n'ai jamais dit cela. Je n'en ai jamais parlé. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous avons ici, que nous avons bâti ensemble quelque chose de beaucoup plus grand, qui voit beaucoup plus loin que d'aller se refermer entre nos murs, faire quelque chose qui, justement, va nier la réalité des gens comme mon collègue de Beauséjour qui, lui aussi, est francophone et qui veut appartenir à cette grande famille francophone au sein du Canada.

C'est pourquoi il faut continuer à lutter pour l'idée de ces pionniers qui voyaient beaucoup plus loin que les frontières du Québec. Le Saint-Laurent, c'est sûrement l'expression même de la culture de l'histoire du Québec. Mais pourquoi est-ce que les Québécois n'auraient pas droit aussi aux Grands Lacs? Et pourquoi est-ce que les Canadiens des Grands Lacs n'auraient pas le droit aussi au Saint-Laurent? C'est cela ma théorie. Les libertés vont continuer à exister, je suis sûr au Québec comme ailleurs, mais j'espère qu'elles vont continuer à exister dans un cadre beaucoup plus grand et beaucoup plus vivant que le Canada. C'est pourquoi, moi, je vais me battre très dur pour que cela continue de cette façon.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, j'ai connu l'honorable député de Lachine—Lac—Saint—Louis au moment où il oeuvrait à l'Assemblée nationale. Je l'avais rencontré à Lac-Mégantic, une ville située pas tellement loin de ma circonscription. J'avais jase avec lui et j'avais cru m'apercevoir que l'honorable député de Lachine—Lac—Saint—Louis avait des intérêts profonds pour le Québec. Il était à l'époque ministre de l'Environnement. Ma déception, dans son allocution de tout à l'heure, c'est qu'il a abordé l'environnement qui devrait être une préoccupation de chaque instant, surtout pour un ex-ministre de l'Environnement à l'Assemblée nationale. Il n'a abordé l'environnement que du bout des lèvres.

● (1850)

Madame la Présidente, ma question est de savoir si l'honorable député de Lachine—Lac—Saint—Louis, qui est l'adjoint de la ministre de l'Environnement, va insister pour que Montréal, parce que c'était une entente suite au Sommet de Rio, avec le maire de Montréal, donc, le député va-t-il insister pour que le Centre de coopération environnementale de l'ALENA soit fixé à Montréal?